

manuel

Jean-Jacques Roche

RELATIONS INTERNATIONALES

10^e édition

LGDJ

un savoir-faire de

lextenso

Jean-Jacques Roche

Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

RELATIONS INTERNATIONALES

10^e édition

LGDJ

un savoir-faire de

Lextenso

© 2023, LGDJ, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex



www.lgdj-editions.fr
EAN : 9782275130880
ISSN : 0990-3909
Collection : Manuels

Avertissement & Remerciements

Les relations internationales dérivent de l'histoire et du droit. Elles se situent également à la confluence de la philosophie et de la sociologie et intègrent désormais une dimension économique de plus en plus prépondérante. Leur développement s'est donc nourri d'emprunts successifs. Ceux-ci ont souvent abouti à dénaturer des concepts, dont le contenu avait été précisé par des générations de spécialistes. Comme le constate Jacques Chevallier à propos de l'« *État de droit* », ces concepts ont alors cessé d'être l'apanage de leur école d'origine. Leur emploi dans un nouveau champ disciplinaire s'est traduit par une multiplication des usages, laquelle entraîna « *une profusion et une surcharge de significations* ». Lorsque, par exemple, Raymond Aron pensa isoler la spécificité des relations internationales à travers « *la légalité et la légitimité du recours à la force* », il emprunta la *théorie de la guerre juste* au droit international. Son interprétation se situait néanmoins aux antipodes de la doctrine juridique, dont la finalité était, au contraire, de délégaliser la guerre.

Faute d'être parvenues à se constituer en une discipline autonome, les Relations internationales doivent en permanence justifier leurs emprunts. Dans le cas de l'exemple précédent, Raymond Aron s'employa ainsi à démontrer que cette légalisation de la guerre était la condition indispensable à la délégitimation des manifestations de la violence. Par des voies différentes, son objectif était donc identique à celui des juristes. Ces emprunts ne sont donc pas, *a priori*, illégitimes. De ce fait, les Relations internationales ne sauraient être accusées d'absence de rigueur pour avoir tenté, à leur tour, de donner un contenu à des notions aussi générales que la paix, la guerre, la sécurité ou la souveraineté.

Si absence de rigueur il y a, celle-ci réside avant tout dans l'incapacité où s'est trouvée la discipline des Relations internationales à borner son objet d'étude et à imposer, par voie de conséquence, une école de pensée. À l'inverse de la médecine, autre science inexacte, elle n'a pas été en mesure de définir des spécialités qui étudient des objets artificiellement délimités, quoiqu'en symbiose permanente, permettant de reconstituer le fonctionnement d'un ensemble complexe à l'aide de techniques distinctes, scientifiquement validées. Il en résulte que les Relations internationales n'ont toujours pas réussi à structurer un savoir spécifique, définissant un *corpus* universitaire, dont la maîtrise serait indispensable pour prétendre à la reconnaissance d'une compétence particulière dans leur champ d'étude.

Cet ouvrage ne prétend nullement combler cette carence. Conçu comme un manuel, il vise à exposer les différents domaines qu'observent les internationalistes, en présentant à la fois les techniques d'analyse et les objets auxquels elles s'appliquent. La diversité de ces instruments m'a imposé de faire appel à différents spécialistes. Je tiens ici à remercier plus particulièrement le professeur Jean-François Guilhaudis pour m'avoir aidé à tenter de concilier les exigences de synthèse, propres à la science politique, et l'art de la distinction qui caractérise les études juridiques.

Sommaire

Avertissement & Remerciements	5
Introduction	11
§ 1. L'objet des Relations internationales	11
§ 2. Les causes d'évolution	12
§ 3. Plan de l'ouvrage	20
Chapitre 1. Les relations internationales du xx^e siècle au début du xxi^e siècle	23
Section 1. La fin du Concert européen (1900-1918)	25
§ 1. L'occidentalisation du monde	25
§ 2. La mondialisation des relations internationales	29
Section 2. L'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale (1919-1945)	34
§ 1. La fragmentation de l'espace mondial	35
§ 2. Une dévolution faussée de la puissance	39
Section 3. La guerre froide (1945-1989)	45
§ 1. Compétition idéologique et interdépendance	45
§ 2. La bipolarité	51
Section 4. L'hégémonie américaine (1990-2008)	60
§ 1. Le nouvel environnement international : mondialisation et démocratie de marché	61
§ 2. La <i>pax americana</i>	66
Section 5. L'ère post-américaine : 2008-2022	78
§ 1. Un nouvel agenda diplomatique	78
§ 2. Un monde uni-multipolaire	85
Chapitre 2. La scène interétatique	93
Section 1. La souveraineté, principe d'organisation de la scène interétatique	95
§ 1. Les éléments constitutifs de la souveraineté	96
§ 2. Les prérogatives internationales de l'État	102
Section 2. Le monde westphalien	106
§ 1. L'expansion du modèle étatique	107
§ 2. L'intérêt comme référent	117
§ 3. La conduite diplomatico-stratégique	125
Section 3. L'anarchie tempérée des rapports interétatiques	138
§ 1. La société anarchique	139
§ 2. La régulation juridique	144

§ 3. Les coopérations politiques	167
Section 4. Conclusion	179
Chapitre 3. La scène des organisations internationales	183
Section 1. Coordination et interdépendance	184
§ 1. La coopération intergouvernementale	185
§ 2. L'intégration supranationale	194
Section 2. Le multilatéralisme	205
§ 1. L'autonomie fonctionnelle	205
§ 2. L'Europe, nouvel espace d'action publique	210
Section 3. Les relations avec la scène interétatique	215
§ 1. Une autonomie réduite	216
§ 2. Des acteurs secondaires	222
Section 4. Conclusion	236
Chapitre 4. La scène de la société-monde	239
Section 1. Le monde post-westphalien	242
§ 1. Une rupture systémique	242
§ 2. L'élargissement de la gamme des acteurs	248
Section 2. La gouvernance globale	265
§ 1. De nouvelles problématiques internationales	267
§ 2. Des solidarités planétaires	275
§ 3. Une géographie des réseaux	282
Section 3. Les relations avec la scène interétatique	288
§ 1. Droit de l'environnement et diplomatie verte	289
§ 2. Les conséquences de l'irruption des sociétés civiles dans l'ordre des États	295
Section 4. Conclusion	298
Chapitre 5. La scène de l'économie-monde	301
Section 1. La mondialisation économique	303
§ 1. Le cadre de l'économie-monde	304
§ 2. La transformation du rôle de l'entreprise	312
§ 3. L'uniformisation des modèles économiques	317
Section 2. Le néomercantilisme	323
§ 1. L'illusion de la démocratie de marché	324
§ 2. Les résistances au marché	332
§ 3. Marchés et néomercantilisme	338
§ 4. Mondialisation heureuse ou dictature du marché ?	341
Section 3. Les relations avec la scène interétatique : <i>lex mercatoria</i> et <i>lex publica</i>	348

§ 1. Une phase d'adaptation	349
§ 2. La complémentarité de l'État et du marché	350
Section 4. Conclusion	356
Conclusion : Relations internationales ou politique mondiale ?	359
§ 1. Les nouvelles grilles d'interprétation	360
§ 2. La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique	362
§ 3. L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique	367
§ 4. L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique	368
§ 5. L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique	371
Index des personnes citées	375
Index analytique	381
Liste des encadrés	393

Introduction

1. La discipline « *Relations internationales* » dérive à la fois de l'histoire diplomatique et du droit international, au même titre que la science politique se situe dans le prolongement de l'enseignement du droit public. Comme la science politique est devenue une discipline autonome, les relations internationales constituent désormais une branche de cette dernière et se sont progressivement dégagées de l'histoire et du droit. À ce titre, elles ont pour objectif de construire des grilles de lecture alternatives organisant la complexité des phénomènes internationaux ; leur ambition est d'offrir à l'observateur un cadre d'interprétation lui permettant de hiérarchiser les informations d'une actualité pléthorique.

§1. L'objet des Relations internationales

2. Les circonstances qui justifèrent le besoin de penser les relations internationales comme une discipline autonome remontent au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les relations internationales furent abordées avec des méthodes distinctes de l'histoire diplomatique et du droit international dont la vision descriptive ou normative ne permettait pas d'appréhender la totalité des facteurs à l'œuvre dans la vie internationale. Les transformations du monde depuis cette période expliquent aujourd'hui la nécessité de redéfinir leur objet et le besoin d'améliorer leurs instruments d'analyse.

Comme la science politique est une invention du ^{xx}e siècle, les relations internationales sont de création récente. La première chaire spécialisée fut ainsi créée en 1919 à l'Université du Pays de Galles, avant d'être copiée dans l'ensemble du monde universitaire anglo-saxon. Ce domaine d'études avait certes déjà été exploré par le passé. Certains attribuent à Jean-Jacques Rousseau la paternité de la discipline. Pour d'autres, Hobbes, Machiavel, voire Thucydide furent les précurseurs des recherches sur « *l'international* », terme qui apparut seulement en 1781 sous la plume de l'anglais Jeremy Bentham. D'autres encore font référence aux légistes de Philippe le Bel qui forgèrent le concept de « *souveraineté* » ou aux juristes des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles qui associèrent le « *droit naturel* » au « *droit des gens* ». L'apport de ces auteurs ne saurait être négligé et influença durablement la discipline naissante. Cependant, les relations internationales se constituèrent en domaine autonome de recherche sous l'effet de trois facteurs qui ont façonné leur objet :

- La Première Guerre mondiale et ses quelque dix-neuf millions de morts avaient détruit le mythe de la « *mission civilisatrice* » de l'Occident et l'utopie positiviste d'une civilisation industrielle créatrice d'une paix universelle. La réflexion sur les causes de la guerre et les conditions d'établissement d'une paix durable polarisèrent ainsi la discipline naissante sur les mécanismes de contrôle politique d'une violence toujours prête à ressurgir ;

- Les transformations des mécanismes d'équilibre de l'Europe du XIX^e siècle imposaient de renoncer à l'analyse des seules causes historiques de la guerre. La discipline des relations internationales s'assigna pour objectif de remplacer l'analyse événementielle de l'histoire diplomatique par une vision plus sociologique ; il s'agissait donc d'étudier l'influence des « *forces profondes* » sur le comportement des acteurs en considérant que la description ne pouvait valoir explication ;

- Enfin, le refus des États-Unis de tenir le rôle qui leur incombait à la suite de leur intervention déterminante de 1917 fut à l'origine d'une réflexion plus générale sur le rôle de la puissance.

Ces trois raisons contribuèrent à façonner les quatre caractéristiques de la nouvelle discipline : l'État.

- Le contrôle de la violence fut érigé en objet « normal » de la discipline. Si celle-ci avait été créée vingt ans plus tôt au début du XX^e siècle, il est fort probable que le commerce aurait été l'objet de cette discipline qui se serait très probablement appelée « Relations Transnationales » et non par « Relations Internationales ». Au demeurant, seules les guerres interétatiques étaient prises en considération, les violences commises à l'intérieur des États, soit par les autorités légitimes soit par des factions, restant en dehors du champ de la discipline naissante.

- Dans le cadre du contrôle de la violence interétatique, l'État a été considéré comme l'acteur principal des relations internationales et donc comme le sujet central des Relations Internationales¹.

- Troisième conséquence, l'État fut essentialisé comme un acteur aussi raisonnable et rationnel que possible dont le principal mobile à l'action était la maximisation de ses intérêts égoïstes, lesquels étaient définis en termes de puissance.

- Enfin, quatrième caractéristique de la discipline qui découlait des précédentes, les relations internationales qui étaient opposées à l'ordre supposé régner à l'intérieur des États étaient fatalement anarchiques. La « jungle » internationale résultait ainsi du primat accordé à la puissance, puisqu'un gain de puissance ne pouvait s'obtenir qu'au détriment d'un autre État par un jeu à somme nulle.

§2. Les causes d'évolution

3. Le bornage de la discipline par ces considérations historiquement et géographiquement marquées explique les difficultés actuelles pour saisir son objet. Les auteurs qui posèrent les jalons de la discipline – Hans J. Morgenthau, Raymond Aron... – publièrent en effet leurs œuvres durant les années de guerre froide auxquelles s'adaptaient parfaitement les thématiques réalistes. Cependant les Relations internationales comme discipline doivent être distinguées de leur objet d'étude, c'est-à-

1. Les majuscules permettent ici de distinguer l'objet (les relations internationales) de la discipline (les Relations Internationales).

dire les relations internationales. Or la première mutation systémique des relations internationales à laquelle fut confrontée la discipline des Relations internationales infirma les postulats les plus élémentaires qui avaient été posés comme autant d'évidences indiscutables pour aborder une jungle internationale naturellement instable du fait de la lutte permanente pour la puissance à laquelle se livraient les États. Les conditions dans lesquelles s'acheva la guerre froide (A – Le choc de 1989), mais également les thématiques qui s'imposèrent pour aborder le monde de l'après-guerre froide (B – La mondialisation) ont contribué à transformer en profondeur la discipline des Relations Internationales (C – L'après-guerre froide : une époque révolue).

A. Le choc de 1989

4. La première difficulté pour définir l'objet des Relations internationales réside dans l'échec de la discipline pour expliquer les changements brutaux des années 1989-1990. Organisées autour de l'idée d'États égoïstes uniquement motivés par la promotion de leur intérêt national lequel était défini en termes de puissance, les Relations internationales se révélèrent incapables d'anticiper un choc d'une violence aussi considérable que l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la bipolarité. La faible *prédictivité* de la discipline fut en partie expliquée par le choix d'un cadre d'étude trop dogmatique, qui attribuait aux phénomènes internationaux une nature distincte des autres phénomènes sociaux. La scène internationale était donc perçue comme un domaine spécifique caractérisé par sa nature anarchique, où la menace provenait des ambitions concurrentes des États. Ce cadre se révéla trop restrictif sous l'effet d'une double évolution. Il apparut tout d'abord nécessaire de s'interroger sur la pertinence de la distinction entre l'ordre interne et le désordre extérieur, alors même que les formes de la violence internationale se transformaient.

1. Ordre interne et désordre extérieur

5. En dépit des formidables potentiels militaires accumulés durant la guerre froide, l'Union soviétique ne s'était pas disloquée à la suite d'un affrontement avec son principal rival. Ainsi, la disparition de l'URSS ne fut pas le résultat d'une explosion provoquée par des facteurs externes, mais d'une implosion causée par des mouvements internes. Des facteurs sociaux ou économiques, non pris en compte par les instruments classiques des Relations Internationales, pouvaient donc avoir une influence considérable sur le cours des relations internationales. L'ordre supposé régner à l'intérieur des États s'avérait purement théorique. Le schéma pouvait à la rigueur être validé à l'intérieur des nations démocratiques ; il ne pouvait cependant pas être appliqué dans la très grande majorité des pays, où la violence endémique n'était pas régulée par les règles de l'État de droit. Dans le même temps, l'anarchie prétendue des rapports internationaux pouvait, sous certaines conditions, être tempérée par des

processus multiples de coopération (organisations internationales, alliances...) et par la multiplication des règles du droit international. En outre, le développement des échanges transnationaux (commerce, finance, communication...) imposait de prendre en compte les multiples flux transfrontaliers qui se déroulaient sans menace d'un recours à la force. Ce changement de perspective impose donc de considérer que l'ordre interne est peut-être moins parfait qu'on avait pu l'envisager alors que l'anarchie internationale est sans doute moins absolue qu'on avait pu le supposer.

2. La transformation de la violence

6. La violence était au centre de la perception classique des Relations internationales. Mais, parmi toutes les formes de violence, les premiers auteurs réalistes s'étaient focalisés sur la seule violence entre États. Or, la fin de la guerre froide se caractérisa par une considérable réduction de cette violence (deux guerres interétatiques étaient répertoriées en 2021 par l'Uppsala Conflict Data Program, même si plusieurs États étaient toujours en état de guerre, mais sans avoir déclenché d'opérations militaires durant cette année). Le fait que cette période se soit achevée sans l'holocauste généralisé qui avait été une obsession durant quarante-cinq ans – il suffit pour s'en convaincre de regarder la considérable filmographie sur ce thème de *Docteur Folamour* à *Mad Max* ou encore *Terminator* – confirma cependant la justesse des thèses réalistes qui considéraient nécessaire de légitimer la violence des États pour délégaliser le recours à la force. La remise du prix Nobel de la paix aux Casques bleus en 1988 consacra ce succès, alors même que le conflit ethnique qui venait de commencer dans l'enclave arménienne du Nagorny-Karabakh en Azerbaïdjan préfigurait les conflits de l'après-guerre froide qui se caractérisèrent par trois éléments :

- Tout d'abord, l'*intervention* dans les conflits intérieurs qui avait été exclue jusqu'à présent au nom de la non-ingérence devint subitement la règle à tel point que les États démocratiques se retrouvèrent dans l'obligation de justifier auprès de leur opinion publique leur non-intervention (comme ce fut le cas en 2013 en Syrie).

- En deuxième lieu, la participation des grandes puissances à ces conflits intérieurs se traduit par l'apparition de nouveaux concepts – la *guerre asymétrique* et la *guerre hybride* – qui n'étaient sans doute pas très différents de la guerre révolutionnaire théorisée par Mao Zedong ou encore de la petite guerre (guérilla) coloniale, mais qui rappelaient les difficultés d'adaptation récurrentes des armées régulières confrontées à ces conflits de faible intensité.

- Enfin, le sentiment d'insécurité qui se diffusa dans les opinions publiques trouva son origine dans l'internationalisation de ces conflits intérieurs puisque, s'il n'y avait *plus de menaces aux frontières* du monde occidental, il n'y avait *plus en même temps de frontières aux menaces*. L'irruption de groupes non étatiques défiant les États les plus puissants avec l'arme du terrorisme au

nom d'enjeux intérieurs imposa une révision radicale de la perception de l'anarchie internationale alors même que les alliances *ad hoc* ou les opérations extérieures sous mandat des Nations unies montraient que les facteurs de coopération devaient autant être pris en considération que les risques de confrontation dans les rapports interétatiques.

B. La mondialisation

7. L'ouverture des sociétés et des économies contribue également à élargir le cadre classique des relations internationales. Celles-ci avaient été envisagées à partir de la prééminence de l'État. La sphère politique dominait les sphères économique, culturelle ou idéologique. L'intensification des relations économiques et financières, le maillage de plus en plus serré des réseaux d'information et de communication ou encore l'amélioration des moyens de transport furent les manifestations les plus évidentes du développement des relations transfrontalières qui tendaient à échapper au contrôle des États. À côté des relations *interétatiques*, se développèrent donc des relations *transnationales* menées par des acteurs « *sovereignty free* » (James Rosenau). Il en résulta trois conséquences :

- L'État avait été considéré comme étant l'acteur central des relations internationales par rapport auquel se définissaient tous les autres intervenants de la vie internationale (organisations internationales, firmes transnationales, organisations non gouvernementales...). Ces acteurs, autrefois jugés secondaires, n'étaient pas en mesure de contester à l'État sa primauté ; il est désormais indispensable d'admettre qu'ils disposent d'un plus grand nombre d'opportunités pour échapper à la tutelle étatique.

- Les instruments de régulation de la vie internationale avaient été envisagés sous un angle exclusivement politique. L'émancipation progressive des acteurs non étatiques imposa de prendre en compte d'autres logiques. On assista alors à une dissociation entre les domaines relevant de la *haute politique* (la diplomatie, les questions de sécurité et de stratégie...) et les domaines plus quotidiens, où les considérations politiques entraient en concurrence avec d'autres priorités et d'autres modes de raisonnement. Cette évolution consacra la distinction de Stanley Hoffmann entre la *high politics* et la *low politics*. Les difficultés pour saisir l'objet des Relations internationales s'expliquent donc par la confrontation de ces logiques concurrentes. L'analyse classique des relations internationales supposait que toutes les tensions pouvaient se résoudre par l'intervention du politique, qui imposait un cadre de pensée uniforme. Cette primauté du politique est contestée à présent par les capacités d'acteurs tiers, qui sont en mesure d'imposer leur propre logique de fonctionnement ou de récuser l'intervention des États. Au schéma unitaire de résolution des tensions par l'intervention du politique se substitue donc un schéma plus complexe où les exigences du politique entrent en conflit avec d'autres exigences (économiques, sociales ou religieuses par exemple). Certains auteurs en concluent que les États ont perdu tout moyen de pression sur les autres acteurs de la vie internationale. De manière moins arbitraire, il est possible de considérer que les difficultés rencontrées dans le champ des

études internationales s'expliquent par le *choc de logiques concurrentes* : les États doivent tenir compte des stratégies d'évasion et d'évitement des autres acteurs intervenant à l'international, ce qui explique la contestation de leur position hégémonique dans la vie internationale.

- Corollaire du point précédent, l'irruption de ces multiples acteurs transnationaux privés déplace le centre de gravité des relations internationales. Celles-ci étaient centrées depuis leurs origines sur le contrôle de la violence interétatique. Cette préoccupation n'a pas disparu, comme le rappelle brutalement l'agression russe contre l'Ukraine déclenchée en février 2022. Les instruments qui ont servi à faire reculer la guerre sans pour autant la placer « hors-la-loi » doivent ainsi toujours être maintenus en état de fonctionnement et perfectionnés pour tenir compte de leur incapacité à juguler toutes les formes de violence. C'est, ce qu'il est possible d'appeler, « l'Ancien Monde de la sécurité ». Mais cet Ancien Monde cohabite avec un « Nouveau Monde de la sécurité » où celle-ci est devenue « globale » et intègre aussi bien des composantes économiques et financières, qu'une dimension relative aux droits de l'homme et aux valeurs, sans oublier les questions environnementales et sanitaires. Ces préoccupations ont longtemps été considérées comme marginales dans l'agenda diplomatique d'États prioritairement préoccupés par leur survie ; elles sont désormais devenues centrales du fait de l'irruption de ces multiples acteurs privés réunis par des problématiques qui ne peuvent trouver de solutions au simple niveau national. Ce qui était par le passé considéré comme une approche critique des relations internationales devient désormais l'approche « *mainstream* » au sens où ces questions structurent à présent l'agenda diplomatique international. Cela étant, il est possible de constater que, devenues « *mainstream* », ces approches sont désormais contestées par une nouvelle radicalité qui, dans le cadre d'une approche « *intersectionnelle* », dénonce la prédominance des modèles issus de l'histoire occidentale en imposant des modèles universels (notamment en matière de droits de l'homme) qui ignoreraient les attentes des groupes minoritaires.

Ces trois observations imposent alors de reconsidérer le rôle de l'État, surtout quand on considère que cet « *État toujours inadéquat et pourtant toujours indispensable* », selon la formule de Karl Deutsch, demeure le principal acteur de la vie internationale. Cette nouvelle approche aboutit à un réexamen complet du concept d'État utilisé par les premiers théoriciens des relations internationales. La césure classique entre l'interne et l'externe permettait en effet de ne pas avoir à s'interroger sur la nature même de l'État. Les auteurs réalistes considéraient ainsi que tous les États, quelle que soit leur forme ou leur taille, remplissaient les mêmes fonctions internationales. Le terme « *État* » était donc utilisé de manière indifférenciée pour qualifier toute autorité politique souveraine. Deux phénomènes contribuèrent à briser cette unité supposée :

- Tout d'abord, l'approfondissement de l'intégration européenne fut à l'origine de l'apparition d'une nouvelle entité politique qui ne s'intégrait dans aucun des schémas classiques d'analyse. Jacques Delors parla à son propos d'*objet politique non identifié* pour qualifier cette construction sans équivalent. Or, si l'on ne détruit que ce que l'on remplace, il convient donc aujourd'hui

de considérer que, pour la première fois, les tenants de la thèse ancienne du « *dépérissement de l'État* » disposent d'une alternative crédible.

- Par ailleurs, les études portant sur l'analyse du processus décisionnel ont mis en évidence la diversité des logiques de fonctionnement au sein même de l'État. Celui-ci était antérieurement considéré comme une entité autonome et neutre. État et gouvernement étaient confondus, les autorités gouvernementales disposant du *monopole de la représentation diplomatique*. La prise en compte des intérêts divergents des administrations au sein même de l'État et l'influence grandissante des experts brisèrent ce principe d'unité. La collectivité nationale ne se réduit plus à un acteur individuel (l'État) poursuivant un objectif rationnel défini en termes d'intérêt général. L'analyse des procédures d'évaluation, de délibération et de décision aboutit à « *disséquer* » l'État : les intérêts et les ambitions des segments qui le composent ne sont ni rationnels, ni convergents, ni obligatoirement mus par la recherche de l'intérêt général.

L'évolution actuelle des études internationales conduit donc à *ouvrir la boîte noire de l'État*, pour tenter de comprendre le mode d'élaboration des décisions. Cette « *désessentialisation* » de l'État aboutit donc à remettre en cause la possible utilisation du modèle rationnel pour comprendre le comportement de l'État à l'extérieur et débouche sur l'idée que la diplomatie doit être considérée comme une politique publique comme les autres. Ce qui conduit d'ailleurs un auteur réaliste comme Kenneth Waltz à considérer que l'étude de la politique extérieure des États ne fait plus systématiquement partie du champ des études internationales.

C. L'après-guerre froide : une époque révolue

8. Le monde de l'après-guerre froide caractérisé par une configuration unipolaire était, par sa nature même, condamné à évoluer du fait de l'hostilité suscitée par cette trop grande concentration des pouvoirs. L'irruption de nouvelles puissances contestant la primauté de la nation dominante comme le désir d'autonomie de puissances moyennes désireuses de s'émanciper d'une tutelle trop pesante suscitent une instabilité permanente de ce type de configuration qui est, de ce fait, beaucoup plus éphémère qu'une configuration bipolaire ou multipolaire. En outre, l'ordre libéral du monde organisé autour des valeurs d'une nation hégémonique était fatalement condamné à évoluer vers un cadre bi ou multipolaire puisque la croissance économique promue par cet ordre libéral devait inévitablement se traduire par l'émergence de nouvelles puissances. L'ordre international issu de la fin de la guerre froide doit donc être repensé puisque ses deux principales caractéristiques – le contrôle de la violence et la mondialisation – sont désormais remises en cause par les nouvelles pratiques internationales :

- Le contrôle de la violence interétatique qui constituait la première caractéristique du monde de l'après-guerre froide s'était traduit par une réduction du nombre de guerres entre États et une réduction considérable du nombre des victimes causées par les guerres. Un humain a ainsi aujourd'hui dix-sept

fois moins de risques d'être tué dans un affrontement à dimension politique que dans les années 1950. Cette évolution a eu pour conséquence un accroissement des interventions des armées occidentales dans des conflits internes pour des motifs très divers (protection de populations en situation d'urgence ou de détresse, promotion des droits de l'homme, instauration de l'état de droit...), mais, d'une manière générale, ces conflits étaient infiniment moins meurtriers que les grandes guerres interétatiques. On a alors pris la mesure des violences infraétatiques, la partition de l'ex-Yougoslavie ayant provoqué 130 000 morts alors que les deux guerres de Tchétchénie se sont soldées par 300 000 victimes, un chiffre identique au nombre de victimes en Syrie. Durant la même période, les États-Unis ont également été engagés dans la plus longue guerre de leur histoire qu'ils avaient déclenchée en 2001 en Afghanistan à la suite de l'attentat du World Trade Center et se sont lancés dans une guerre d'agression contre l'Irak en 2003 au prétexte de l'existence d'armes nucléaires dans ce pays. Néanmoins, durant toute la période qui s'étend de 1990 à approximativement 2016-2020, l'usage de la force est resté modéré comme en attestent les données compilées par les *Correlates of War* ou encore par l'*Uppsala conflict data program*. De la même manière, les puissances majeures ont toujours veillé à ne pas se retrouver entraînés dans un conflit qui aurait pu les contraindre à s'affronter. La situation a radicalement changé en février 2022 quand la Russie a attaqué l'Ukraine en défiant ouvertement l'Alliance atlantique et en prenant le risque de déclencher une guerre majeure en Europe. Bien plus, la menace à peine voilée de recourir au nucléaire a levé un tabou et peut faire craindre que le spectre des guerres majeures ne ressurgisse. La question qui est ainsi posée consiste dès lors à tenter de déterminer si le relatif contrôle de la violence dans la période 1990-2020 a constitué une évolution irréversible du système international ou bien si celui-ci retrouvera ses formes anciennes caractérisées par l'affrontement des puissances et le primat de l'intérêt égoïste des États.

- La seconde évolution à prendre en considération réside dans la contraction des courants d'échanges de la mondialisation et dans la fin de l'illusion de la démocratie de marché. Le succès des démocraties libérales sur le communisme s'était en effet traduit à la fin de la guerre froide par la diffusion du capitalisme libéral qui associait libéralisme politique et libéralisme économique. L'augmentation des niveaux de vie liée aux bénéfices de l'économie de marché devait ainsi se traduire par une demande accrue de liberté et déboucher sur une démocratisation politique. Or, l'exemple de la Chine montre que l'élévation des niveaux de vie ne s'est nullement traduite pas une démocratisation du régime, lequel s'est même durci ces dernières années (loi sur la sécurité nationale à Hong Kong, répression au Xinjiang, confinements prolongés imposés lors de l'épidémie de la Covid-19...). La mondialisation libérale qui devait déboucher sur « la fin de l'histoire » chère à Francis Fukuyama et la diffusion de la démocratie doit donc être considérée comme une phase transitoire des relations internationales et non pas comme un achèvement irréversible. Le retour des guerres commerciales (États-Unis et Chine), l'utilisation du commerce comme arme par la Russie dans le cadre de sa guerre contre l'Ukraine (gaz, céréales...) et plus généralement le

déplacement de la compétition des États dans le domaine économique imposent dès lors de repenser les paramètres organisant la vie internationale. Dans le même temps, les dimensions politique et sociale de la mondialisation libérale doivent être également revues. L'échec des interventions américaines en Afghanistan et en Irak, les conséquences désastreuses de l'opération franco-britannique en Libye (pourtant autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies), l'abandon par la France de l'opération Barkhane censée stabiliser la région sahélo-saharienne attestent d'une nouvelle époque où la défense des droits de l'homme et la promotion des valeurs démocratiques s'effaceront face aux nécessités de préserver les intérêts vitaux des nations. Cependant, la mobilisation de la société civile qui constitue une autre dimension de la mondialisation libérale reste d'autant plus d'actualité que les problématiques environnementales (les atteintes à la biodiversité, le dérèglement climatique...) et sanitaires (épidémie de la Covid-19) imposent des réponses globales qui dépassent le cadre étatique.

Le système international, comme toutes les structures sociales, évolue en permanence. Certaines évolutions sont faciles à dater, comme ce fut le cas avec la fin de la bipolarité marquée par l'ouverture du Mur de Berlin et la disparition de l'Union soviétique, même si cela ne signifie nullement qu'il est aisé de définir les caractéristiques du nouveau système international. Cela étant, le nouvel environnement international reste tributaire du monde qu'il a remplacé et nombre de caractéristiques de l'Ancien Monde perdurent dans le nouveau système international, le temps que celui-ci se stabilise. Ainsi, la France et la Grande-Bretagne crurent-elles jusqu'en 1960 qu'elles pouvaient participer aux sommets qui rassemblaient les grandes puissances avant d'être contraintes d'accepter leur relégation face au « condominium » américano-soviétique. Le système international d'aujourd'hui n'est clairement plus unipolaire. « Le moment américain » (W. C. Wohlforth, Ch. Krauthammer) s'est en effet achevé dès lors que les États-Unis récusaient leurs obligations, alors même que la Chine se posait en « peer competitor » des États-Unis. Néanmoins, la Chine n'est pas encore en mesure de rivaliser militairement avec les États-Unis puisque son budget militaire pour 2022 s'élevait à 230 milliards de dollars contre 740 pour les États-Unis qui disposent en outre de 750 bases militaires dans le monde et dont la richesse calculée sur la base du PIB par habitant est 3,7 fois supérieure au PIB par habitant chinois (69 300 dollars en 2021 contre 18 600 dollars selon la Banque mondiale). La nature de la configuration du nouveau système international reste donc à déterminer (unipolaire, bipolaire, multipolaire ou apolaire ?), alors que les standards internationaux de comportement restent fluctuants entre des États qui persistent à penser que la guerre a cessé d'être « le moyen normal » du politique et d'autres États qui considèrent que la guerre demeure une option du politique. Dans le même temps, le nouvel agenda international, qui intègre des problématiques environnementales et sanitaires cruciales pour l'avenir de l'humanité, impose de repenser l'articulation entre les différents registres de l'action internationale en essayant de déterminer les nouvelles priorités entre des pratiques qui relèvent de logiques traditionnelles (le

contrôle de la violence) et les enjeux transnationaux apparus dans l'après-guerre froide.

§3. Plan de l'ouvrage

9. Ce renouvellement des problématiques impose une diversification des instruments d'analyse. Quatre instruments se révèlent en effet indispensables pour aborder l'étude des phénomènes internationaux : l'histoire, le droit, la sociologie et l'économie. L'histoire doit permettre d'identifier les tendances unissant les événements singuliers qui la composent. Un minimum de références chronologiques s'avère donc indispensable pour situer dans le temps les phénomènes analysés (Chapitre 1 « Les relations internationales au xx^e siècle au début du xxi^e siècle »). Le droit analyse les tensions entre l'énonciation de nouveaux principes définissant les orientations souhaitables de la communauté internationale et les résistances à l'application de ces mêmes principes. La sociologie pénètre à l'intérieur des sociétés pour affiner la connaissance des enjeux sociaux ayant une influence sur la vie internationale. Enfin, l'économie impose de s'interroger sur les relations unissant le pouvoir à la puissance et sur l'autonomie des autorités politiques dans un environnement marqué par une interdépendance accrue.

Cette association d'outils fort différents les uns des autres rend plus difficile la définition d'un objet unique sur lequel s'accorderait l'ensemble des internationalistes. Par souci de simplification, il est cependant possible de dissocier les *relations interétatiques* – où domine la logique politique – des *relations transnationales* qui intègrent l'ensemble des phénomènes politiques, économiques et sociaux ayant des répercussions internationales. Cette différenciation est néanmoins arbitraire et il convient d'étudier les modes d'interaction entre ces différentes scènes qui ne sont ni isolées les unes des autres, ni substituables les unes aux autres.

Dans son « *Que Sais-je ?* » consacré au droit international publié en 1963, René-Jean Dupuy distinguait ainsi la société internationale relationnelle et la société internationale institutionnelle. La *société relationnelle* est la société des États en relations constantes les uns avec les autres par l'intermédiaire d'un *droit volontariste* coordonnant leurs intérêts et leurs objectifs. Cette société n'est ni parfaitement organisée, ni fatalement anarchique. La société institutionnelle est pour sa part l'univers de la transnationalité, où des organes supranationaux se superposent aux autorités étatiques préexistantes en vue de gérer les biens communs de l'humanité. Cette « *communauté internationale en voie de formation* », qui suppose la subordination des États à un ordre supérieur à leurs propres lois, n'est ni une utopie, ni un processus généralisé. L'originalité de l'approche de R.-J. Dupuy réside dans l'étude des mécanismes unissant ces deux sociétés, indissociablement *enchevêtrées* l'une dans l'autre.

Cette analyse déjà ancienne constitue un excellent point d'ancrage pour penser les relations internationales contemporaines. Il convient cependant de différencier ces deux sociétés internationales originelles. La